Marie Moret à Rothschild frères, 20 décembre 1887

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (2)
Collation1 p. (408v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Rothschild frères, 20 décembre 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44581

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Date de rédaction20 décembre 1886
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireRothschild frères
Lieu de destination21, rue Laffite, Paris

Description

RésuméMarie Moret demande le coût de la conversion de ses 9 180 francs de valeurs de rente italienne 3 % ainsi que le coût lié à son changement de statut marital.

Mots-clés

Finances personnelles
Événements cités Mariage de Jean-Baptiste André Godin et de Marie Moret (14 juillet 1886, Guise).
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 26/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44581?context=pdf

Guise Familistère 20 décembre 1887

Messieurs de Rothschild,

Je suis en possession de votre lettre du 15 ct répondant en partie à la mienne du 12.

Vous me dites que les frais de conversion de valeurs italiennes au porteur en valeurs nominatives varient suivant l'importance des titres. Je possède 9.180 francs de rente italienne trois pour cent, combien me coûtera la conversion en rente nominative ?

Et, éventuellement, la re-conversion en valeurs au porteur ?

Mon contrat de mariage ne portant pas de désignation de biens n'a donné lieu, en France, qu'au simple droit d'enregistrement; dans ces conditions, à quels droits serait-il soumis en Italie ?

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de toute ma considération.

Marie Godin

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44581?context=pdf